



Le 11 janvier 2007

Communiqué

Bioéthanol : UFC-Que Choisir omet des éléments objectifs

Dans ses récentes déclarations au sujet du bioéthanol, l'UFC-Que Choisir a omis de prendre en compte deux éléments objectifs essentiels que l'AGPB, l'AGPM et la CGB tiennent à rappeler.

En premier lieu, le coût de l'exonération fiscale partielle du bioéthanol pour la collectivité doit être apprécié en tenant compte :

- de l'impact économique induit par la création et le maintien de milliers d'emplois en zone rurale. Selon une étude du cabinet de consultants PricewaterhouseCoopers, la production de 1000 tonnes de bioéthanol représente 6,2 emplois contre 0,01 emploi pour 1000 tonnes d'essence,
- des impôts et cotisations sociales que génère cette production,
- des investissements (1 milliard d'euro) réalisés par les groupes coopératifs et privés dans la construction d'unités de production.

En second lieu, l'évaluation de l'intérêt énergétique du bioéthanol ne peut consister à comparer son rendement énergétique* à celui du biodiesel. Il doit être comparé à celui de l'essence. Rappelons que le rendement énergétique du bioéthanol est actuellement de 1,5 à 2,5 fois supérieur à celui de l'essence selon les méthodes de calcul de rendement utilisées. Avec l'optimisation des procédés dans les nouvelles unités de production, ce devrait être dans l'avenir de 3 à 4.

Les instances européennes ne s'y trompent pas : en préconisant un objectif d'incorporation de biocarburants dans les essences de 10 % en 2020 -après 5,75% en 2010- elles viennent de confirmer l'intérêt stratégique des biocarburants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique de l'U.E .

oooooooooooooooooooo

Contacts : AGPB - Pascal HURBAULT, 01 44 31 16 25
AGPM - Béatrice GUENEBAUD, 01 47 23 48 32
CGB - Cécile DUVAL, 01 44 69 41 36

* quantité d'énergie libérée par la combustion d'un carburant par rapport à celle dépensée à partir d'hydrocarbures pour le produire